



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SPORT

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - PRESTATIONS DE SERVICES SPORTIFS (13 LOTS) -
ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation en procédure adaptée ouverte selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, ayant pour objet les prestations de services sportifs, pour une période allant du 3 septembre 2025 au 3 juillet 2026, décomposé de la façon suivante :

Lot 1 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Est du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), pour un montant maximum annuel de 3 000 € HT

Lot 2 – Initiation à la pratique du judo dans le secteur Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), pour un montant maximum annuel de 18 150 € HT

- Lot 3 – Initiation à la pratique de la gymnastique pour un public en situation de handicap (charte handicap), pour un montant maximum annuel de 16 100 € HT

- Lot 4 – Initiation à la pratique du judo dans le secteur Est du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), pour un montant maximum annuel de 2 700 € HT

- Lot 5 – Initiation à la pratique du karaté kemposhinkai pour un public en situation de handicap (charte handicap), pour un montant maximum annuel de 16 000 € HT

- Lot 6 – Initiation à la pratique du tir à l'arc pour un public en situation de handicap (charte handicap), pour un montant maximum annuel de 15 010 € HT

- Lot 7 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT

- Lot 8 – Initiation à la pratique de la lutte pour un public en situation de handicap (charte handicap), pour un montant maximum annuel de 9 000 € HT

- Lot 9 – Initiation à la pratique du badminton pour un public en situation de handicap (charte handicap), pour un montant maximum annuel de 10 500 € HT

- Lot 10 – Initiation à la pratique de l'équitation pour un public en situation de handicap (charte handicap), pour un montant maximum annuel de 26 368 € HT

- Lot 11 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Est du territoire de la Communauté d'Agglomération pour des enfants âgés de 6 à 14 ans (CIMA), pour un montant maximum annuel de 19 500 € HT,

- Lot 12 – Initiation à la pratique du badminton pour des enfants âgés de 6 à 14 ans (CIMA), pour un montant maximum annuel de 2 600 € HT

- Lot 13 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération pour des enfants âgés de 6 à 14 ans (CIMA), pour un montant maximum annuel de 5 000 € HT

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Est du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), l'offre de l'association PROFESSION SPORT DANS LE PAS DE CALAIS, ayant son siège social à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, Maison des Sports du Pas-de-Calais, pour un montant de 3 234 € HT issu du détail quantitatif estimatif

Lot 2 – Initiation à la pratique du judo dans le secteur Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), l'offre de l'association JUDO CLUB DIVION, ayant son siège social à Houdain (62150), 9 rue Sergent Magrot, pour un montant de 18 126 € HT issu du détail quantitatif estimatif

Lot 3 – Initiation à la pratique de la gymnastique pour un public en situation de handicap (charte handicap), l'offre de l'association JEUNESSE BETHUNOISE, ayant son siège social à Béthune (62400), Salle de gymnastique Jean et Jeanne Becquart, rue Jean-Baptiste Lebas, pour un montant de 16 065 € HT issu du détail quantitatif estimatif

Lot 4 – Initiation à la pratique du judo dans le secteur Est du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), l'offre de l'association ACAMA JUDO, ayant son siège social à Béthune (62400), Dojo la Rotonde, avenue de Bruay, centre commercial Auchan, pour un montant de 2 700 € HT issu du détail quantitatif estimatif

Lot 5 – Initiation à la pratique du karaté kemposhinkai pour un public en situation de handicap (charte handicap), l'offre de l'entreprise SERGE CAL, ayant son siège social à AUCHY LES MINES (62138), 49 rue Marcel Gloriant, pour un montant de 15 953 € HT issu du détail quantitatif estimatif.

Lot 6 – Initiation à la pratique du tir à l'arc pour un public en situation de handicap (charte handicap), l'offre de l'entreprise ID TIR A L'ARC ISABELLE DUQUESNE, ayant son siège social à Saint-Pol-sur-Mer (59430), 35 rue Eugène Varlin, pour un montant de 14 910 € HT issu du détail quantitatif estimatif

Lot 7 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), l'offre de l'entreprise SEBASTIEN PORQUET, ayant son siège social à DROUVIN LE MARAIS (62131), 84 rue de l'Endiverie, pour un montant de 19 980 € HT issu du détail quantitatif estimatif.

Lot 8 – Initiation à la pratique de la lutte pour un public en situation de handicap (charte handicap), l'offre de l'association CERCLE CALONNOIS DE LUTTE HERCULE, ayant son siège social à Calonne-Ricouart (62470), 5 rue du Parc, pour un montant de 9 000 € HT issu du détail quantitatif estimatif

Lot 9 – Initiation à la pratique du badminton pour un public en situation de handicap (charte handicap), l'offre de l'association BADMINTON CLUB D'HERSIN COUPIGNY, ayant son siège social à Hersin-Coupigny (62350), 2 rue Paul Doumer, pour un montant de 10 500 € HT issu du détail quantitatif estimatif

Lot 10 – Initiation à la pratique de l'équitation pour un public en situation de handicap (charte handicap), l'offre de l'association SOCIETE HIPPIQUE RURALE SHR, ayant son siège social à Béthune (62400), 844 rue d'Annezin, pour un montant de 26 352 € HT issu du détail quantitatif estimatif

Lot 11 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Est du territoire de l'Agglomération pour des enfants âgés de 6 à 14 ans (CIMA), l'offre de l'UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES ET D'EDUCATION PHYSIQUE PAS DE CALAIS UFOLEP, ayant son siège social à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, pour un montant de 19 485 € HT issu du détail quantitatif estimatif

Lot 12 – Initiation à la pratique du badminton pour des enfants âgés de 6 à 14 ans (CIMA), l'offre du COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON, ayant son siège social à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, Maison des Sports du Pas-de-Calais, pour un montant de 2 590 € HT issu du détail quantitatif estimatif

Lot 13 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Ouest du territoire de l'Agglomération pour des enfants âgés de 6 à 14 ans (CIMA), l'offre de l'UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES ET D'EDUCATION PHYSIQUE PAS DE CALAIS UFOLEP, ayant son siège social à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, pour un montant de 4 980 € HT issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet les prestations de services sportifs, pour une période allant du 3 septembre 2025 au 3 juillet 2026, et de le signer avec les prestataires suivants :

Lot 1 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Est du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), avec l'association PROFESSION SPORT DANS LE PAS DE CALAIS, ayant son siège social à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, Maison des Sports du Pas-de-Calais, pour un montant maximum de 3 000 € HT,

Lot 2 – Initiation à la pratique du judo dans le secteur Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), avec l'association JUDO CLUB DIVION, ayant son siège social à Houdain (62150), 9 rue Sergent Magrot, pour un montant maximum de 18 150 € HT

Lot 3 – Initiation à la pratique de la gymnastique pour un public en situation de handicap (charte handicap), avec l'association JEUNESSE BETHUNOISE, ayant son siège social à Béthune (62400), Salle de gymnastique Jean et Jeanne Becquart, rue Jean-Baptiste Lebas, pour un montant maximum de 16 100 € HT

Lot 4 – Initiation à la pratique du judo dans le secteur Est du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), avec l'association ACAMA JUDO, ayant son siège social à Béthune (62400), Dojo la Rotonde, avenue de Bruay, centre commercial Auchan, pour un montant maximum de 2 700 € HT,

Lot 5 – Initiation à la pratique du karaté kemposhinkai pour un public en situation de handicap (charte handicap), avec l'entreprise SERGE CAL, ayant son siège social à Auchy-les-Minbes (62138), 49 rue Marcel Gloriant, pour un montant maximum de 16 000 € HT

Lot 6 – Initiation à la pratique du tir à l'arc pour un public en situation de handicap (charte handicap), avec l'entreprise ID TIR A L'ARC ISABELLE DUQUESNE, ayant son siège social à Saint-Pol-sur-Mer (59430), 35 rue Eugène Varlin, pour un montant maximum de 15 010 € HT,

Lot 7 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération pour un public en situation de handicap (charte handicap), avec l'entreprise SEBASTIEN PORQUET, ayant son siège social à Drouvin-le-Marais (62131), 84 rue de l'Endiverie, pour un montant maximum de 20 000 € HT,

Lot 8 – Initiation à la pratique de la lutte pour un public en situation de handicap (charte handicap), avec l'association CERCLE CALONNOIS DE LUTTE HERCULE, ayant son siège social à Calonne-Ricouart (62470), 5 rue du Parc, pour un montant maximum de 9 000 € HT

Lot 9 – Initiation à la pratique du badminton pour un public en situation de handicap (charte handicap), avec l'association BADMINTON CLUB D'HERSIN COUPIGNY, ayant son siège social à Hersin-Coupigny (62350), 2 rue Paul Doumer, pour un montant maximum de 10 500 € HT

Lot 10 – Initiation à la pratique de l'équitation pour un public en situation de handicap (charte handicap), avec l'association SOCIETE HIPPIQUE RURALE SHR, ayant son siège social à Béthune (62400), 844 rue d'Annezin, pour un montant maximum de 26 368 € HT

Lot 11 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Est du territoire de la Communauté d'Agglomération pour des enfants âgés de 6 à 14 ans (CIMA), avec l'UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES ET D'EDUCATION PHYSIQUE PAS DE CALAIS UFOLEP, ayant son siège social à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, pour un montant maximum de 19 500 € HT,

Lot 12 – Initiation à la pratique du badminton pour des enfants âgés de 6 à 14 ans (CIMA), avec le COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON, ayant son siège social à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, Maison des Sports du Pas-de-Calais, pour un montant maximum de 2 600 € HT

Lot 13 – Initiation à la pratique du multisports dans le secteur Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération pour des enfants âgés de 6 à 14 ans (CIMA), avec l'UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES ET D'EDUCATION PHYSIQUE PAS DE CALAIS UFOLEP, ayant son siège social à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, pour un montant maximum de 5 000 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **11 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DRUMEZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **11 JUIL. 2025**

Et de la publication le : **11 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DRUMEZ Philippe